



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question au Gouvernement n° 3152

Texte de la question

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

M. le président. La parole est à Mme Cécile Gallez.

Mme Cécile Gallez. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, au cours des dix prochaines années, le nombre de personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans va doubler, pour s'établir à 2 millions. Nous devons donc nous préparer dès à présent à ce défi. Pour cela, nous devons adapter notre modèle social, afin d'apporter des améliorations concrètes à la vie de nos aînés.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement a mis en place, dès 2003, le plan " Vieillissement et solidarité " qui a permis de faire évoluer considérablement la prise en charge. La conférence de la famille de 2006, consacrée à la solidarité entre les générations, a reconnu le rôle des " aidants familiaux " et a donné toute sa place au nouvel âge actif. En juin dernier, vous avez présenté les grands axes du plan " Solidarité grand âge ", notamment la lutte contre les maladies du grand âge, en particulier les affections neuro-dégénératives, le maintien des personnes âgées dans leur cadre de vie, en particulier le renforcement de l'offre de soins à domicile, et l'adaptation de notre système de santé.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous présenter le bilan de la mise en oeuvre du plan " Solidarité grand âge " et, plus généralement, celui de l'action menée depuis 2002 pour les personnes âgées ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Madame la députée, notre espérance de vie ne cesse de progresser, et c'est heureux. À un âge donné de la vie, quatre-vingt-dix ans par exemple, la dépendance recule, et c'est heureux. Ainsi, la moitié de nos compatriotes de cet âge sont autonomes. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans va doubler dans les dix années à venir. C'est un véritable *tsunami* auquel il faut s'attendre ! (*Mouvements divers.*) Il s'agit d'un phénomène sans précédent dans notre histoire et il faut aujourd'hui mobiliser tous les moyens

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QG3152>

nécessaires pour venir en aide aux personnes âgées dépendantes.

Un effort très important a déjà été réalisé. Entre 1998 et 2002, 45 000 places en maison de retraite ont été médicalisées ; entre 2002 et 2007, 180 000 places, soit quatre fois plus. Mais, face à un phénomène de pareille ampleur, il faut mobiliser des moyens sans précédent. Telle est la raison d'être du plan " Solidarité grand âge ", pour ajouter non seulement des années à la vie mais encore de la vie aux années.

Il faut donc plus de prévention. Je suis heureux de vous annoncer que la visite de prévention générale pour les personnes de plus de soixante-dix ans, gratuite, est expérimentée dès à présent dans trois régions et qu'elle sera généralisée cette année. La maladie d'Alzheimer frappe 850 000 personnes. Le Premier ministre a fait de la recherche sur cette pathologie la grande cause nationale de 2007.

S'agissant de l'aide aux familles, il faut que le droit au répit devienne une réalité. Toutes les maisons de retraite doivent offrir des possibilités d'accueil temporaires, pour que la famille puisse souffler pendant un temps. Et un droit à un congé de soutien familial a été créé.

Afin d'assurer le libre choix des individus, il faut multiplier les moyens pour le maintien à domicile, qui dépasseront ceux consacrés à l'accueil en maison de retraite, même si la première formule est plus chère que la seconde. Nous devons lutter davantage contre la maltraitance. C'est pourquoi les contrôles seront doublés cette année.

Il faut enfin humaniser et moderniser nos équipements. Dans ce but, la TVA a été abaissée à 5,5 % sur les travaux, au lieu de 19,6 %. Nous avons créé le prêt à taux zéro pour moderniser les maisons de retraite et, l'an dernier, 500 millions d'euros ont été mobilisés dans ce but. Nous veillons également à ce que la charge des familles n'augmente pas. Un rapport de Mme Gisserot sera consacré à cette question. Nous annoncerons nos décisions dans les prochaines semaines.

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Données clés

- Auteur : [Mme Cécile Gallez](#)
- Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
- Type de question : Question au Gouvernement
- Numéro de la question : 3152
- Rubrique : Personnes âgées
- Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
- Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clée(s)

- Question publiée le : 11 janvier 2007
- La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 janvier 2007